

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

### Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 - Présents 8 : MM. LABREGERE Olivier, CORET Emmanuel, CHARBONNIER Maurice, PAUZAT Yves, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, REYGNAUD Claude, DESROCHE Roger.

ABSENTS EXCUSES : MM. MOURET Serge, DUMONT Bernard, GRENIER Christian, DUCHEZ Michel.

Président de séance : M. LABREGERE Olivier

Secrétaire de séance : CORET Emmanuel

#### 02 - VENTE D'EAU EXERCICE 2019 - VENTE EN GROS - TARIF COLLECTIVITÉS EXTERIEURES

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	8	0	8	8	8	0

LE COMITE SYNDICAL,

VU la délibération du 06 Décembre 2017 fixant le prix de l'eau pour l'exercice 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer, pour les collectivités extérieures, le tarif de l'eau 2019, part du délégataire et part syndicale comprises, comme suit :

Partie proportionnelle à la consommation

- 1,20 € HT (0,37 € + 0,83 €) par mètre cube d'eau consommée.

Partie fixe annuelle par compteur

- 51,20 € HT (0,00 + 51,20 €) par branchement pour un compteur de 15 à 40 mm,
- 153,06 € HT (0,00 + 153,06 €) par branchement pour un compteur de 50 à 60 mm.

PRECISE

- Qu'il ne sera pas perçu d'avance sur consommation (sans changement),
- Que la facturation sera annuelle (sans changement).

Pour extrait, le 20 Décembre 2018

Le Président

Olivier LABREGERE

